

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 19 juillet 2020
Convocation faite
Le 6 juillet 2020**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 11 juillet 2020

L'an deux mil vingt, et le samedi onze juillet à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle communale d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, Mme Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, MM. Éric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, Mme Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, Mme Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Julien VERGÉ, Mme Amélia MOUSSAOUI, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mme Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Mmes Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, Mme Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, Mme Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : Mmes Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ).

M. Fabien PRIGNON est proposé comme secrétaire de séance.

À l'unanimité, M. Fabien PRIGNON est désigné secrétaire de séance.

OBJET :

**2020-07-123 Détermination de la composition du Bureau de la
Communauté**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-21 et L.5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-643 du 8 octobre 2019, fixant la composition du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse,

Entendu la proposition du Président, de fixer à 13 le nombre de Vice-Présidents,

Entendu Monsieur Claude WALLENDORFF proposer d'élargir le Bureau aux 5 communes non représentées, sans octroi de délégation,

Entendu Monsieur Bernard DEKENS rappeler l'importance de la Conférence des Maires et approuver la proposition d'une ouverture du Bureau de 5 membres supplémentaires, sans délégation,

Sur proposition du Président,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **détermine** la composition du Bureau comme suit :

- 13 Vice-Présidents qui recevront délégation du Président,
- 5 membres, représentant chacun une commune dont aucun délégué n'est Vice-Président, sans délégation du Président.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' with a vertical line through it and some additional strokes at the bottom.